

Pour un label de bien-être animal en Allemagne

Exposé de M. Lars Schrader, Institut für Tierschutz und Tierhaltung, Friedrich-Loeffler-Institut, Celle, à l'occasion du 14^e congrès de la Protection Suisse des Animaux PSA sur les animaux de rente «Bien-être animal, consommation, éthique», le 1^{er} mars 2012, Olten.

En Allemagne aussi, la détention des animaux de rente se trouve de plus en plus au cœur de la discussion publique. Les irrégularités juridiques ne sont plus les seuls points à être dénoncés. Pour certaines parties de la population, le respect des exigences juridiques ne semble plus suffire. En même temps, il est incontestable que les conditions de détention des animaux de rente peuvent être davantage conformes aux besoins des animaux que ne le prescrivent les directives minimales. Mais un tel effort pour protéger les animaux coûte des sommes que, dans les conditions économiques actuelles, les éleveurs ne peuvent trouver. La création d'un label de bien-être animal pourrait constituer une solution économique envisageable pour les éleveurs aussi. Jusqu'à maintenant, pour l'essentiel, il n'existe en Allemagne que des labels d'origine contrôlée répondant aux critères de la directive relative à l'écologie et à ceux des directives de l'association Neuland. Toutefois, ces labels restent confidentiels, étant donné que seuls de rares consommatrices et consommateurs sont prêts à payer les prix exigés, qui sont nettement plus élevés.

«L'initiative de Göttingen pour un label de bien-être animal» a travaillé sur cette problématique. Les membres de cette initiative étaient des représentantes et représentants de la pratique agricole, du commerce de denrées alimentaires, des abattoirs et de la transformation de la viande, des représentants du domaine scientifique et de la Protection allemande des animaux. La discussion a débouché sur la proposition d'un label à deux niveaux. Au niveau des exigences de détention sur le plan de la technique des bâtiments, ce que nous appelons le standard or est comparable aux exigences de la détention écologique des animaux et à celles de Neuland. Avec ce que nous appelons le label-argent, nous proposons un standard situé entre, d'une part, la détention conventionnelle qui répond aux exigences minimales et d'autre part, les exigences correspondant aux règlements sur la détention écologique. Ce standard argent doit permettre à des éleveurs qui produisaient jusqu'à présent de manière conventionnelle, de détenir

des animaux de rente à un niveau nettement supérieur aux exigences juridiques minimales sans leur imposer des coûts élevés pour construire de nouveaux bâtiments ou moderniser des installations. En même temps, et grâce à cela, les prix des produits seront situés, eux aussi, entre ceux des produits conventionnels et ceux des produits biologiques, ce qui devrait être également plus acceptable pour les consommateurs. Toutes les détentions du label de bien-être animal doivent évidemment respecter les directives juridiques minimales. Les exigences qui vont au-delà de ces directives concernent aussi bien les critères de technique des bâtiments et le management que les critères relatifs aux animaux. Ces derniers critères constituent la seule possibilité de saisir directement l'impact de la détention sur les animaux et de le contrôler.

Avec ces critères relatifs aux animaux, qui valent pour les deux standards, le label proposé va aussi au-delà des exigences appliquées aux labels déjà existants. Pour tester et introduire ce label de bien-être animal, il faut définir des valeurs cibles pour ces indicateurs. Afin de permettre à chaque éleveur d'atteindre ces valeurs cibles, on lui adresse un feed-back des résultats obtenus par son cheptel. Les entreprises mal notées sont tenues d'améliorer leurs résultats pour les périodes d'engraissement ultérieures. Ceci permet d'enclencher un mécanisme continu d'amélioration de la situation de départ dans les entreprises agricoles. Pour les indicateurs particulièrement importants, des valeurs limites supérieures seront également fixées, que la partie concernée ne devra pas dépasser si elle veut continuer à commercialiser ses produits dans le cadre de ce label.

Deux groupes de travail également composés des représentantes et représentants des diverses spécialités ont commencé par élaborer des exigences concrètes concernant la détention et le traitement des porcs et des poulets à l'engraissement. Les buts fondamentaux consistaient à rendre possible la séparation des aires fonctionnelles, à pouvoir renoncer à pratiquer certaines opérations sur les animaux et enfin à pouvoir documenter les impacts sur le bien-être animal sur la base d'indicateurs concernant les animaux.

Pour le standard-argent, les exigences relatives à la détention et au traitement des porcs à l'engraissement sont, entre autres, la structuration des stalles composées d'aires de couchage, d'aires d'exercice des animaux et d'aires de collecte des effluents, cette structure permettant de leur offrir des espaces plus vastes.

Pour le standard-or, il faut en plus, que les animaux puissent avoir un contact direct avec l'environnement extérieur, soit en leur permettant de sortir directement, soit en construisant des stalles ouvertes sur l'extérieur. Couper la queue des animaux est interdit. Pour le standard-argent, il est prévu un délai de transition de deux ans. Pour les deux standards, la castration sans anesthésie des animaux mâles est également interdite. En ce qui concerne le transport et l'abattage, des exigences ont été également formulées. Des indicateurs concernant les animaux, comme, par exemple, la capacité des animaux à marcher, des blessures ou l'état de leurs organes doivent être établis aussi bien dans les entreprises qu'à l'abattoir.

En ce qui concerne les exigences relatives à la détention et au traitement des poulets à l'engraissement pour le standard-argent, le taux de densité requis est de 25 kg/m². Pour le standard-or, il est de 21 kg/m². Pour les deux standards, les compartiments doivent être structurés de manière à leur offrir des perchoirs et la possibilité de picorer (par ex. ballots de paille). On doit également leur proposer une aire recouverte d'un matériau friable pour leur permettre de gratter le sol. Pour les deux standards également, seules des races qui accroissent leur poids de 45g par jour au maximum peuvent être envisagées pour l'élevage. Pour les poulets à l'engraissement, des exigences ont également été définies en ce qui concerne le transport et l'abattage. Des indicateurs concernant les animaux et destinés à être enregistrés ont également été définis.

Entretemps, la Protection allemande des animaux a repris la responsabilité du label de bien-être animal. Actuellement, les premières entreprises sont modifiées en fonction de ces exigences et accompagnées par des scientifiques qui doivent, entre autres, étudier la possibilité d'adapter l'enquête sur les indicateurs concernant le bien-être animal et tester les réactions du marché. Des groupes de travail nouvellement constitués et indépendants travailleront dans un proche avenir sur les exigences concernant la détention de truies reproductrices, de porcelets d'élevage et d'animaux adultes à l'engraissement. Dans une seconde étape, il s'agira de travailler également sur les exigences concernant la détention d'autres espèces d'animaux de rente.